



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 21/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/724**

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement
des établissements d'enseignement privé du 1^{er}
degré sous contrat d'association. Etablissement
de la subvention élève pour l'année 2011 - 2012.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le décret n°85-6728 du 12 juillet 1985 dispose : « qu'en ce qui concerne les classes élémentaires, la commune siège d'un établissement d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association est tenue d'assurer pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Les communes peuvent, soit verser des subventions, soit prendre en charge directement tout ou partie des dépenses sous forme de fournitures, de prestations directes, soit les deux formes combinées étant entendu que le montant total doit être égal au coût moyen correspondant d'un élève externe de l'enseignement public, dans les classes correspondantes ayant un effectif comparable ».

La Ville de Bordeaux a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des établissements du 1^{er} degré, sous contrat d'association par le versement d'une participation, conformément à l'article L.445-5 du Code de l'Education qui prévoit que :

« les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles de classes correspondantes de l'enseignement public ».

Dans ce contexte, le montant du forfait communal est calculé en référence aux dépenses de fonctionnement considérées par la réglementation et la jurisprudence comme des dépenses obligatoires assumées par la Mairie de Bordeaux pour les classes élémentaires et maternelles publiques. Il est versé pour chaque élève domicilié à Bordeaux comme le stipule la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En décembre 2007 la ville a conclu avec les représentants des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une convention définissant les conditions de financement et d'évolution du forfait communal, qui définit en particulier un plan de rattrapage de notre participation financière, compte tenu du décalage persistant entre le coût moyen d'un élève de l'enseignement public et le forfait communal.

Aussi, pour l'année scolaire 2011-2012 l'enveloppe globale proposée au vote du budget s'élève à 2 775 462,00 € (soit + 8,5 % par rapport au montant de 2011) pour 3316 enfants domiciliés à Bordeaux, soit un forfait communal de 837,00 € par élève domicilié à Bordeaux (ci-joint tableau des effectifs). Le forfait est par conséquent en progression de 6,05 % par rapport au forfait par élève de 2011 (789,20 €).

Cette dotation financière étant fixée, elle sera comme tous les ans, à la demande de la Direction Diocésaine, répartie entre tous les établissements, sans tenir compte de l'origine géographique des enfants, afin de ne pas pénaliser ceux d'entre eux recevant une population d'élèves non domiciliés sur la commune de Bordeaux plus importante que la moyenne. La dotation par élève s'établit alors de la manière suivante :

- 763,50 € pour les 80 premiers élèves,
- 496,50 € pour les autres.

Cette participation modulable est versée pour tous les élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles sous contrat d'association avec l'Etat situées sur la commune de Bordeaux.

De plus, la ville doit également prendre en charge les dépenses de fonctionnement des 34 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école privée Bordeaux International School.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées selon le tableau joint.

Cette dépense sera imputée sur la fonction 213 compte 6558.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

ECOLES PRIVEES
Année scolaire 2011-2012

ETABLISSEMENTS	MATERNELLES				ELEMENTAIRES				TOTAL				
	Nbre. de classes	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux	Nbre. de classes	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux	Nbre. total de classes	dont Cl. spé.	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux
ALBERT LEGRAND	4	104	16	88	6	144	35	109	10	0	248	51	197
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	4	112	42	70	8	210	77	133	12	0	322	119	203
BON PASTEUR	3	89	26	63	5	128	25	103	8	0	217	51	166
LE MIRAIL	1	22	6	16	3	68	16	52	4	0	90	22	68
NOTRE DAME	4	119	18	101	6	155	24	131	10	0	274	42	232
SAINT FERDINAND	0			0	5	58	41	17	5	1	58	41	17
SAINT GABRIEL	6	188	9	179	11	298	14	284	17	0	486	23	463
SAINT GENES	1	30	7	23	20	553	257	296	21	2	583	264	319
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	2	53	23	30	11	287	148	139	13	1	340	171	169
SAINT LOUIS- SAINTE THERESE	3	76	3	73	5	117	10	107	8	1	193	13	180
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	3	98	27	71	15	429	138	291	18	0	527	165	362
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	4	111	47	64	12	312	181	131	16	0	423	228	195
SAINT MICHEL	1	24	7	17	3	52	7	45	4	0	76	14	62
SAINTE MONIQUE	4	116	55	61	8	184	95	89	12	1	300	150	150
SAINT SEURIN	4	99	11	88	7	174	18	156	11	0	273	29	244
SAINTE THERESE	2	55	34	21	3	70	45	25	5	0	125	79	46
SEVIGNE	4	107	25	82	5	118	18	100	9	0	225	43	182
GAN YOSSEF	1	8	2	6	3	28	7	21	4	0	36	9	27
TOTAL	51	1411	358	1053	136	3385	1156	2229	187	6	4796	1514	3282

Bordeaux International School	1	27	12	15	2	58	22	36	3		85		34
													sous contrat d'association

Nombre total d'enfants bordelais :

3316

Participation au fonctionnement des Ecoles Privées - Année scolaire 2011 - 2012
ayant signées la Convention de 2007

CRB : AEDUCA - fonction : 213 - compte : 6558 - enveloppe : 019971

N° Tiers		Effectifs	Subvention 763,50 €/élève 80 élèves/école	Subvention 496,50 €/élève pour les autres		Subvention par école 2011-2012	1er versement Janvier 2012	2ème versement avril 2012
ALBERT LEGRAND	008109	248	61 080,00 €	168	83 412,00 €	144 492,00 €	72 246,00 €	72 246,00 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	004719	322	61 080,00 €	242	120 153,00 €	181 233,00 €	90 616,50 €	90 616,50 €
BON PASTEUR	003331	217	61 080,00 €	137	68 020,50 €	129 100,50 €	64 550,25 €	64 550,25 €
LE MIRAIL	029206	90	61 080,00 €	10	4 965,00 €	66 045,00 €	33 022,50 €	33 022,50 €
NOTRE DAME	004721	274	61 080,00 €	194	96 321,00 €	157 401,00 €	78 700,50 €	78 700,50 €
SAINT FERDINAND	003037	58	44 283,00 €	0	0,00 €	44 283,00 €	22 141,50 €	22 141,50 €
SAINT GABRIEL	003138	486	61 080,00 €	406	201 579,00 €	262 659,00 €	131 329,50 €	131 329,50 €
SAINT GENES	004230	583	61 080,00 €	503	249 739,50 €	310 819,50 €	155 409,75 €	155 409,75 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	005670	340	61 080,00 €	260	129 090,00 €	190 170,00 €	95 085,00 €	95 085,00 €
SAINT LOUIS- SAINTE THERESE	005672	193	61 080,00 €	113	56 104,50 €	117 184,50 €	58 592,25 €	58 592,25 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	004231	527	61 080,00 €	447	221 935,50 €	283 015,50 €	141 507,75 €	141 507,75 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	003328	423	61 080,00 €	343	170 299,50 €	231 379,50 €	115 689,75 €	115 689,75 €
SAINT MICHEL	003333	76	58 026,00 €	0	0,00 €	58 026,00 €	29 013,00 €	29 013,00 €
SAINTE MONIQUE	003137	300	61 080,00 €	220	109 230,00 €	170 310,00 €	85 155,00 €	85 155,00 €
SAINT SEURIN	003329	273	61 080,00 €	193	95 824,50 €	156 904,50 €	78 452,25 €	78 452,25 €
SAINTE THERESE	005291	125	61 080,00 €	45	22 342,50 €	83 422,50 €	41 711,25 €	41 711,25 €
SEVIGNE	004726	225	61 080,00 €	145	71 992,50 €	133 072,50 €	66 536,25 €	66 536,25 €
GAN YOSSEF	023787	36	27 486,00 €	0	0,00 €	27 486,00 €	13 743,00 €	13 743,00 €
TOTAL		4796	1 045 995,00 €	3 426	1 701 009,00 €	2 747 004,00 €	1 373 502,00 €	1 373 502,00 €
Participation au fonctionnement de l'école privée Bordeaux International School - Année scolaire 2011 - 2012								
Effectif bordelais						Subvention 2011-2012		
Bordeaux International School	033024	34				28 458,00 €	14 229,00 €	14 229,00 €
TOTAL						2 775 462,00 €	1 387 731,00 €	1 387 731,00 €